SOTTEVILLE RUN

5 km · 10 km · Courses Enfants

Dimanche 1er novembre 2026 – Sotteville-lès-Rouen (76)

Organisé par le Stade Sottevillais 76

RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 – Informations Générales

Nom de l'événement	Sotteville Run
Édition	1re édition
Date	Dimanche 1er novembre 2026
Organisateur	Stade Sottevillais 76
Lieu de départ	Rue Paul Éluard, 76300 Sotteville-lès-Rouen
Lieu d'arrivée	Stade Jean Adret, 76300 Sotteville-lès-Rouen
Distances	10 km · 5 km · Courses Enfants (3 catégories)
Jauge adultes	3 000 participants max. (5 km + 10 km)
Contact	contact@stadesottevillais76.fr – 02 35 62 06 79
Site officiel	www.sottevillerun.fr

Article 2 – Programme et Horaires

2.1 – Horaires des départs

Heure	Course	Distance	Catégorie / Public
11h00	Course Éveil Athlétique	750m	Éveil Athlétique (nés en 2020-2021)
11h30	Course Poussins	1350m	Poussins (nés en 2018-2019)
12h00	Course Benjamins	1900m	Benjamins (nés en 2016-2017)
14h00	Sotteville Run – 5 km	5 km	Tout public à partir de la catégorie minimes
15h15	Sotteville Run – 10 km	10 km	Tout public à partir de la catégorie cadet

ⓘ *Les distances des courses enfants seront confirmées ultérieurement et communiquées sur le site officiel.*

2.2 – Programme complet de la journée

Horaire	Événement
09h00	Ouverture du village départ – Retrait des dossards (clôture à 10h45)
11h00	Départ course Éveil Athlétique
11h30	Départ course Poussins
12h00	Départ course Benjamins
13h45	Fermeture définitive des sas – Placement des coureurs adultes
14h00	Départ Sotteville Run – 5 km
15h15	Départ Sotteville Run – 10 km
16h30	Clôture de la course – Fermeture du village arrivée

Article 3 – Retrait des Dossards

Le retrait des dossards s'effectue aux dates et lieux suivants :

Date	Lieu	Horaires
Vendredi 30 octobre 2026	Stade Jean Adret	16h00 – 18h30
Samedi 31 octobre 2026	Stade Jean Adret	10h00 – 18h30
Dimanche 1er novembre 2026 (matin)	Stade Jean Adret	09h00 – 13h00

Aucun dossard ne sera remis après 13h00 le jour de la course. Le retrait par un tiers est autorisé sur présentation d'une procuration écrite signée du participant.

Article 4 – Parcours

4.1 – Parcours adultes

Les deux parcours sont homologués (ou en cours d'homologation) par la FFA. Ils s'élancent rue Paul Éluard et franchissent la ligne d'arrivée au Stade Jean Adret, Sotteville-lès-Rouen.

4.2 – Parcours enfants

Les courses enfants se déroulent sur un tracé sécurisé à proximité immédiate du Stade Jean Adret. Les distances exactes seront communiquées ultérieurement en fonction des catégories d'age.

4.3 – Balisage et signalisation

- Le parcours est balisé tous les kilomètres avec des panneaux kilométriques et fléchages au sol.
- Des signaleurs bénévoles sont positionnés à chaque carrefour critique.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'écourter le parcours sans préavis.

4.4 – Ravitaillement

Course	Points de ravitaillement
10 km	Eau : km 5 et ligne d'arrivée (Stade Jean Adret)
5 km	Eau : ligne d'arrivée uniquement
Courses enfants	Eau à l'arrivée

Dans une démarche écoresponsable, le Sotteville Run favorise la réduction des déchets. Des gobelets réutilisables ou fontaines seront mis à disposition. Tout ravitaillement extérieur non fourni par l'organisation est interdit.

Article 5 – Inscriptions et Tarifs

5.1 – Modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur https://in.njuko.com/sotteville-run-2026

La date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2026 ou jusqu'à épuisement des places disponibles.

Jauge limitée à 3 000 participants pour les courses 5 km et 10 km (adultes). Les inscriptions seront clôturées sans préavis dès atteinte de cette jauge.

5.2 – Grille tarifaire

Course / Catégorie	Licencié FFA	Non-licencié
Éveil Athlétique / Poussins / Benjamins	5,00 €	5,00 €
5 km (adultes)	9,00 €	11,00 €
10 km (adultes)	14,00 €	16,00 €

ⓘ *Le tarif licencié FFA est accordé sur présentation d'une licence FFA compétition en cours de validité lors du retrait du dossard.*

5.3 – Remboursement et transfert

Les inscriptions ne sont ni remboursables ni transférables, sauf :

- Blessure attestée par certificat médical avant la course : report de l'inscription à l'édition suivante, sans remboursement en espèces.

Aucun transfert d'inscription d'un participant à un autre n'est autorisé.

Article 6 – Conditions de Participation

6.1 – Âge minimum

Course	Âge minimum	Remarque
Éveil Athlétique	Nés en 2018-2020 (7-9 ans)	Accompagnement possible + Autorisation parentale + Certificat Medical requis pour les non licenciés FFA
Poussins	Nés en 2016-2017 (10-11 ans)	Autorisation parentale + Certificat Medical requis pour les non licenciés FFA
Benjamins	Nés en 2014-2015 (12-13 ans)	Autorisation parentale + Certificat Medical requis pour les non licenciés FFA
5 km & 10 km	5 km catégorie Minimes 10km catégorie Cadet	Questionnaire de santé PPS et autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. PPS obligatoire pour les majeurs : https://pps.athle.fr/

ⓘ *Les catégories enfants sont définies selon les règlements FFA en vigueur pour la saison 2026-2027. Les dates de naissance sont indicatives et susceptibles d'ajustement.*

6.2 – Certificat médical

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation sportive est soumise à la présentation obligatoire d'un des documents suivants :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'un Pass Prévention Santé (PPS) : https://pps.athle.fr/ (titre de participation payant délivré par la FFA, pour les non-licenciés visés ci-dessus), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou QR Code (en fonction du choix de l'organisateur de la manifestation). Le PPS est souscrit conformément aux conditions fixées par la FFA, via la plateforme dédiée, dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette

dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été souscrit au maximum un an avant la date de tenue de la manifestation à laquelle la personne souhaite participer.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération

- Les coureurs mineurs (catégorie U14 ou supérieure au sens de la règlementation FFA) ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé. Avant chaque course, ils doivent **remplir un questionnaire de santé gratuit**, avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, **une attestation valable uniquement pour cette course** est délivrée automatiquement. Le questionnaire gratuit est disponible sur le site du PPS : https://pps.athle.fr/

Pour les courses enfants, une autorisation parentale accompagnée d'un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition, signée par les parents ou tuteurs légaux est requise. Pour les enfants licenciés FFA ce certificat n'est pas nécessaire, ayant déjà été fourni lors de la prise de la licence.

6.3 – Obligations du participant

- Porter son dossard visible sur le devant du torse durant toute la course.
- Respecter le parcours balisé et les consignes des officiels et bénévoles.
- Ne pas se faire accompagner par un animal, un cycle, un roller ou tout autre engin de locomotion.
- Ne pas se faire ravitailler par des tiers en dehors des postes officiels.
- Signaler immédiatement tout malaise ou problème physique aux secouristes présents sur le parcours.
- Se soumettre à tout contrôle antidopage éventuellement mis en place.

Article 7 – Départ

Les départs s'effectuent rue Paul Éluard, Sotteville-lès-Rouen. Les participants sont invités à rejoindre leur sas au minimum 15 minutes avant l'heure de départ officielle.

7.1 – Départ – Courses adultes

- Les coureurs sont répartis en sas selon leur temps estimé de course, indiqué lors de l'inscription.
- Tout participant pénétrant dans un sas inférieur à son temps estimé sans justificatif pourra être reclassé ou disqualifié.
- Les sas seront ouverts 30 minutes avant chaque départ et fermés 2 minutes avant le départ.

7.2 – Départs enfants

Les départs enfants sont gérés par les bénévoles et officiels du Stade Sottevillais 76. Un espace dédié est réservé aux accompagnants. Les enfants courent sans leurs parents sur le parcours, sauf dérogation accordée par l'organisation pour la catégorie Éveil Athlétique.

7.3 – Reports et modifications

L'organisateur se réserve le droit de décaler les heures de départ pour raisons météorologiques, sanitaires, de sécurité ou de force majeure. Les participants seront informés par annonce sonore sur le village départ.

Article 8 – Chronométrage et Résultats

8.1 – Système

Les courses adultes (5 km et 10 km) sont chronométrées par MPSE Chrono. La puce de chronométrage est intégrée au dossard et doit rester positionnée sur le devant du torse.

Le temps officiel retenu est le temps net (temps réel entre le franchissement de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée, au Stade Jean Adret).

Les courses enfants font l'objet d'un classement indicatif sans puce électronique.

8.2 – Classements

- Classement général scratch hommes et femmes (5 km et 10 km).
- Classement par catégorie d'âge FFA (Sénior, Master 1, Master 2, Master 3, etc.).
- Classement par équipe entreprises (sur déclaration lors de l'inscription).
- Classement enfants par catégorie

8.3 – Résultats et réclamations

Les résultats provisoires sont affichés sur le village arrivée dès la fin de chaque course. Les résultats définitifs sont publiés dans un délai de 48 heures.

Toute réclamation concernant un classement doit être déposée par écrit auprès du directeur de course dans l'heure suivant l'arrivée du requérant. La décision du jury est définitive et sans appel.

Article 9 – Barrières Horaires

Pour des raisons de sécurité routière et logistique, les barrières horaires suivantes sont imposées pour les courses adultes :

Point de contrôle	Distance	5 km	10 km
Arrivée – Stade Jean Adret	km 5 / km 10	70 min.	90 min.

Article 10 – Sécurité et Assistance Médicale

Le Sotteville Run dispose d'un dispositif de sécurité et de secours conforme à la réglementation en vigueur pour les manifestations sportives sur la voie publique :

- Secouristes / infirmiers répartis sur le parcours.
- Un poste de secours principal installé au Stade Jean Adret (zone arrivée).
- Coordination avec les services de secours locaux (SAMU, Pompiers) et les forces de l'ordre.

En cas de malaise ou de gêne physique, le participant doit :

- Lever le bras pour signaler sa situation.
- S'arrêter et attendre l'intervention d'un secouriste.
- Ne pas reprendre la course sans l'accord d'un personnel médical.

L'organisateur se réserve le droit de retirer tout participant dont l'état physique représente un danger pour lui-même ou pour les autres, sans recours possible de sa part.

Article 11 – Remise des Prix

Dans le cadre de son engagement écoresponsable, le Sotteville Run ne prévoit pas de trophées physiques ni de cadeaux matériels. Les résultats et performances des participants constituent la récompense principale de l'événement.

Une cérémonie des premiers classés est organisée à l'issue de chaque course, au Stade Jean Adret.

Un prize money (à déterminer) sera indiqué sur le site internet de la course.

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée dans les temps impartis est déclaré finisher du Sotteville Run 2026 et apparaît dans les classements officiels publiés sur le site.

Article 12 – Engagement Écoresponsable

Le Stade Sottevillais 76 place la responsabilité environnementale au cœur de l'organisation du Sotteville Run. En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter les principes suivants :

- Déposer ses déchets exclusivement dans les zones de collecte sélective prévues à cet effet.
- Utiliser les gobelets réutilisables mis à disposition aux postes de ravitaillement.
- Respecter la faune, la flore, les riverains et les espaces publics traversés.
- Privilégier les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre sur le site (Métro, Vélo, Bus…)…

Tout dépôt de déchets hors zone prévue ou comportement contraire à l'esprit écoresponsable de la manifestation entraîne la disqualification immédiate du participant.

Article 13 – Responsabilité

En s'inscrivant au Sotteville Run, chaque participant :

- Reconnaît avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de la course à pied en compétition.
- Déclare participer sous sa seule et entière responsabilité.
- Renonce à tout recours contre le Stade Sottevillais 76, ses membres, bénévoles et partenaires en cas d'accident résultant de sa propre négligence.

.

L'organisation décline toute responsabilité pour les vols, pertes ou détériorations d'objets personnels sur le site de la manifestation.

Article 14 – Droit à l'Image

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément le Stade Sottevillais 76 à utiliser son image, son nom et ses performances dans le cadre de communications relatives au Sotteville Run (presse locale, réseaux sociaux, site officiel, supports promotionnels), sans contrepartie financière et pour une durée de 5 ans.

Pour les participants mineurs, cette autorisation est accordée par le représentant légal au moment de l'inscription. Tout refus d'autorisation doit être signalé expressément par écrit à communication@stadesottevillais76.fr avant le 30 octobre 2026.

Article 15 – Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation du Sotteville Run et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement explicite du participant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant contact@stadesottevillais76.fr

Article 16 – Litiges, Modifications et Annulation

16.1 – Litiges

Toute réclamation relative au déroulement de la course doit être déposée par écrit auprès du directeur de course dans l'heure suivant l'arrivée du requérant. Les décisions du jury sont définitives pour tout ce qui relève de l'application du présent règlement.

16.2 – Modifications

Le Stade Sottevillais 76 se réserve le droit de modifier le présent règlement, les horaires ou les parcours. Toute modification substantielle sera communiquée aux participants par email et publiée sur notre site internet.

16.3 – Annulation

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de force majeure (conditions météorologiques extrêmes, décision préfectorale, épidémie, etc.), les inscriptions ne donnent

pas lieu à remboursement, sauf décision exceptionnelle et motivée du comité d'organisation. Les participants en seront informés par email dans les meilleurs délais.

Acceptation du Règlement

En finalisant son inscription au Sotteville Run, chaque participant reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité du présent règlement, ainsi que les conditions générales de la plateforme d'inscription.

Fait à Sotteville-lès-Rouen, le 26 / 05 / 2026